COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/81

DATE DE LA CONVOCATION

23/10/2026

DATE D'AFFICHAGE

23/10/2026

DATE AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

06/11/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-six,
Le quatre novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 octobre 2026 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Aline BILLET, Maire.

PRÉSENTS : Aline BILLET, Cyriac MILLOT, Sandrine MARCHAND, Olivier ROBERT, Alice FISCHER, Bruno LEBRUN, Sandrine CORTES, Didier KENISBERG, Claudette DOS SANTOS, Denis LEFEBVE, Amélie CAILLE, Marie-Alice COLOMBIER, Hubert FRANCOIS, Jean-Claude GUEHENNEC, Florian LAMIOT, Martine POYER, Sandra ROYET, Stéphane LEDOUX, Marie-Christine BERTHELOT, Thomas DROUET.

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Elisabeth GANDY donne pouvoir à Aline BILLET, Eric HAMEL donne pouvoir à Thomas DROUET

ABSENTS EXCUSÉS : Christele COLOMBIER, Valérie BESNAULT, Paul BITAUD, Pascal CRINCKET

SORTANTS AU MOMENT DU VOTE : Achille CHOAY, Jean-François LAMOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandra ROYET

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX À L'ASSOCIATION « LA SALAMANDRE VERTE »

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2125-1-1,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 février 2017, modifié les 21 novembre 2019 et 19 juin 2025,

VU le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) précisant que, par une gestion adaptée, la Prairie communale et sa noue sont à conforter pour la conservation de la faune et de la flore caractéristique de cette vallée,

VU la délibération n°2023/65 du Conseil municipal du 27 septembre 2023 portant sur la mise à disposition de terrains à l'association « La Salamandre Verte » à titre gratuit,

VU l'avis favorable de la Commission Finances-Travaux-Urbanisme en date du 14 octobre 2026,

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20261112-DEL2026-81-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/81

CONSIDÉRANT que la mise à disposition temporaire des terrains communaux au profit d'une personne morale qui participe au développement de la nature en ville et répond aux objectifs d'intérêts publics en installant et entretenant des dispositifs de végétalisation

CONSIDÉRANT qu'il convient de conserver les zones naturelles en raison de la qualité des sites et des paysages et de leur caractère naturel,

CONSIDÉRANT que le caractère gratuit de l'autorisation est subordonné au fait que ladite personne morale ne poursuit, à travers l'installation et l'entretien de dispositifs de végétalisation, aucun but lucratif,

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (*Ne prenant pas part au vote : A. CHOAY, JF LAMOTTE*) ;

DÉCIDE de signer la convention de mise à disposition de terrains et d'équipements communaux à l'association « La Salamandre Verte » à titre gratuit.

AUTORISE Le Maire ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs afférent à cette mise à disposition.

DÉSIGNE Monsieur Pascal CRINCKET représentant pour la commune.

(PJ : Convention La Salamandre Verte)

Pour extrait conforme,

Mme Le Maire



Aline BILLET

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20261112-DEL2026-81-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026